

Pertes de fonds sur plantations (vigne)

Le demandeur

Raison sociale pour les sociétés

PACAGE

SIRET

Nature de fonds	Parcelles sinistrées Utiliser les références du RPG PAC 2020 (n° îlot + n° parcelle) <i>En l'absence de dossier PAC, indiquer des références cadastrales (section + n° parcelle)</i>	COMMUNES	Âge des plants à la date du sinistre <div style="background-color: red; color: white; text-align: center; padding: 2px;">1 ligne par âge</div>	Éléments sinistrés					
				Surface sinistrée (Ha)	Nombre de pieds sinistrés	Nombre de pieds à arracher	Nombre de pieds à replanter (1) et (2)	Nombre de pieds à relever	
								âge ≤ 3 ans (1)	âge > 3 ans (1)
VIGNE									

(1) A l'achèvement des travaux :

Travail réalisé par l'exploitant : compléter le document "attestation des travaux réalisés par les moyens propres de l'exploitation" (Cf. imprimé joint à cet effet).

Travail réalisé par entreprise : transmettre les factures acquittées(*).

(2) Joindre les factures acquittées(*) de l'achat des nouveaux plants.

DATE

SIGNATURE *Tous les associés pour les GAEC*

(*) L'acquiescement d'une facture peut être justifié :

- SOIT par l'entreprise : avec apposition de la mention "payée", du cachet de l'entreprise, de la date et du mode de règlement.

- SOIT par l'exploitant : en joignant à la facture un extrait du relevé de compte bancaire où apparaît le règlement.